



## TRANSACTIONS – CONSEIL

16, avenue Emile Zola – 75015 Paris

Tél: 01 45 78 79 05

contact@agence-immotec.fr  
www.agence-immotec.com

Carte professionnelle n°CPI : 7501201600006343  
Délivrée par la CCI de Paris Ile de France

Garantie Financière T 120.000€  
GALIAN : 89 rue de la Boétie, 75008 Paris

Assurance responsabilité civile  
professionnelle MMA Entreprise  
N° 120 137 405

## HONORAIRES DE VENTE

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20%.

Pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel :

Prix de vente	Montant maximum en Mandat simple exprimé TTC	Montant maximum en Mandat Exclusif exprimé TTC
Jusqu'à 200.000€	7%	6,5%
De 200.001€ à 500.000€	6%	5,5%
De 500.001€ à 1.000.000€	5%	4,5%
Au delà de 1.000.001	4,5%	4%
		-

Le montant maximum des honoraires permet une négociation à la baisse selon arrêté ministériel, publié le 04.02.2022 (arrêté ECOC2138946A), modifiant article 2 de l'arrêté du 10.01.2017

Pour les locaux à usage commercial, professionnel ou industriel :

10% de la première période triennale, avec un minimum forfaitaire de 5 000 € TTC.

## HONORAIRES DE LOCATION

### *1°) BAIL HABITATION PRINCIPALE (régie par la loi n°89 - 462 du 6 Juillet 1989)*

En application du décret n°2014 - 890 du 1er Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables au locataire et entrant en vigueur à partir du 15 Septembre 2014.

Plafonnement en zone très tendue (Paris)

- Visite, constitution de dossier et rédaction de bail : 12€ / m<sup>2</sup>
- Etat des lieux d'entrée: 3€ / m<sup>2</sup>

Location vide et meublée

- A la charge du propriétaire: 1 mois de loyer charges comprises
- A la charge du locataire : Cf Plafonnement ( = 15€/m<sup>2</sup>)

### *2°) BAIL HABITATION SECONDAIRE / SOCIETE (exclu du champ d'application de la loi n°89 - 462 du 6 juillet 1989 et exclu du champ d'application du décret n°2014 - 890 du 1er Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires)*

Location vide et meublée

- A la charge du propriétaire: 1 mois de loyer charges comprises
- A la charge du locataire: 1 mois de loyer charges comprises

### *3°) BAIL PARKING • 150€ charge locataire et 150€ charge propriétaire*

